

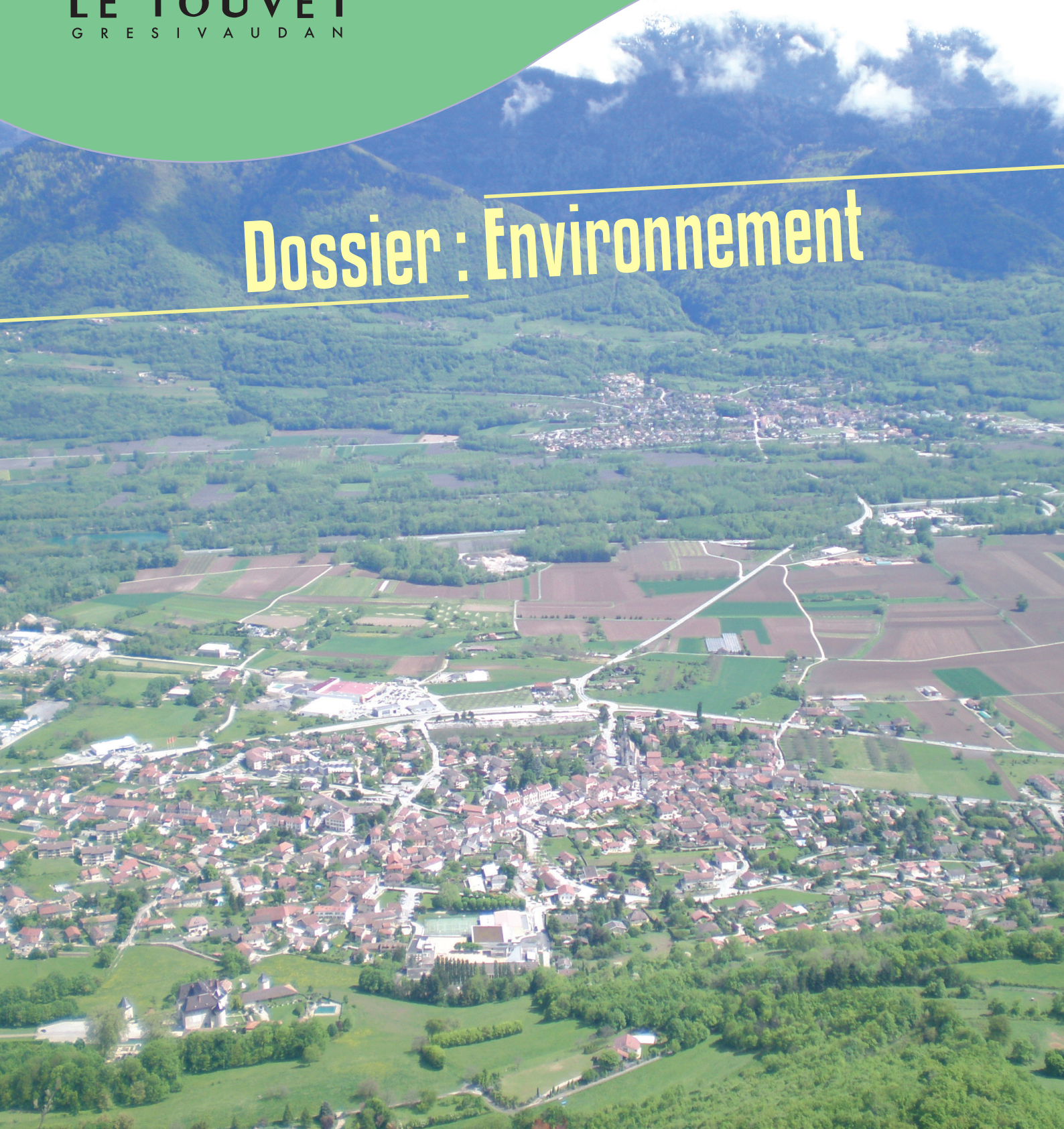
JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



Printemps 2010

Dossier : Environnement



À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascal Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.

38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.

Le relais d'assistantes maternelles, responsable Séverine Gnechchi, au 04 76 92 37 66.

La halte-garderie, responsable Patricia Heuraux, au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavane au 04 76 08 53 97
Philippe Benone, Directeur des Services Techniques, peut être joint au 04 76 99 75 56.

Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmidt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à

12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32 (Marie-Laure Boutry).

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait tous les jours sur rendez-vous.

Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Monsieur Alain Bouvier

le mercredi de 11h00 à 11h45 à la mairie

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

Les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 06 80 67 78 69)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale

Mme Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordonnateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Fondart peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 71 73 31.

Le bureau est situé au-dessus du Relais d'assistantes maternelles, avenue Fernand-Gras.

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Les samedis 17 octobre, 21 novembre, et 12 décembre, de 9h00 à 11h00.

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de

16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.
Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au Siciomg. Tél. 04 76 08 03 03 / www.siciomg.fr

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi de 8h00 à 12h00

• le mercredi de 14h00 à 18h00

• le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.vfd.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société Citéos gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au numéro vert gratuit 0800 609 490, en indiquant le numéro figurant sur le poteau. Un signallement à la mairie nous aide aussi à garantir le bon entretien de cet éclairage : alors n'hésitez pas !

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

Pour vous conseiller et répondre à vos questions, une permanence « Info énergie » gratuite est proposée :

à Pontcharra - mer 7 avril 9h-12h et 14h-18h

à St Hilaire du Touvet - mer 21 avril 13h30 - 17h30

à Crolles - mer 5 mai 9h-12h et 14h-18h

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par La Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18 - SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF N° Azur @ : 0 810 333 338

• GDF : 04 76 49 50 51

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, mademoiselle, monsieur;

Éco Région, éco Département : l'Isère est dotée de collectivités locales véritables acteurs du développement durable. À leur échelle certaines communes inscrivent dans leurs politiques de fortes préoccupations environnementales. C'est le cas du Touvet où la municipalité multiplie les gestes forts pour la préservation de l'environnement, soutenue par des comportements citoyens aujourd'hui qualifiés d' éco-responsables.

Il m'a semblé important en ces temps de printemps tant attendu, de vous faire partager les efforts de chacun pour lutter contre l'effet de serre et réduire la facture énergétique, pour produire et consommer plus d'énergie renouvelable, améliorer la qualité thermique du bâti existant et construire des « bâtiments basse consommation », pour développer la biodiversité et protéger la faune, pour entretenir et sauvegarder nos espaces naturels et agricoles, connaître la nature et ses ennemis, retraiter les déchets ... Nombre d'acteurs sont mobilisés et garants de ce cadre de vie préservé au Touvet : les élus, les habitants et les employés communaux, les agriculteurs, les sylviculteurs ou les chasseurs. Je vous laisse mesurer au fil des pages du dossier de ce bulletin municipal le chemin parcouru.

Mais je ne conçois pas l'urgence écologique sans dimension sociale, pilier constitutif du développement durable. C'est donc à nous tous, élus comme habitants, qu'il appartient de veiller aux liens qui se tissent, à la protection des plus fragiles, aux apprentissages de la citoyenneté, à une nécessaire transparence de nos actes et à un mode de gouvernance acceptable par tous. Je vous propose ainsi de découvrir ce qui fait ou fera le socle partagé de notre vie collective.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet



Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Environnement	Pages	4 à 17
Vie de la Commune	Pages	18 à 23
Travaux	Pages	24 à 25
Action Sociale	Page	26
Conseil Municipal	Pages	27 à 29
Petites Annonces	Pages	30 à 31
Regards sur ...	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Philippe Benone, Vincent Berlandis, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Véronique Cartier, Geoffroy Charton, Magali Chatain, Annette Chedal-Anglay, Jean Court, Franck Minair, Jean-Louis Mourette, Michel Nolly, Pascal Veuillen, Gilbert Vigat, Annie Vuillermoz, Pascale Weill

Photos : Bénédicte Bescher, Jacques Debreux, André Gonnet, Andreas Nijenhuis, Marc Tassan

Conception graphique : MoosgraphiX **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Les espaces

Un Espace Naturel Sensible au Touvet : le projet de « forêt alluviale du Grésivaudan »

Pour garantir une protection efficace de la faune et de la flore exceptionnelle de notre région, le Conseil Général de l'Isère souhaite constituer un réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce réseau sera constitué à terme d'une trentaine des sites départementaux et d'une centaine de sites locaux.



Un ENS est un site présentant un fort intérêt biologique et paysager, fragile et/ou menacé, qu'il faut préserver. C'est aussi un site exemplaire de découverte des richesses naturelles.

Dans la plaine du Touvet, jouxtant la rive droite de l'Isère, il existe un lieu qui répond à ces caractéristiques : une forêt alluviale localisée qui va du chemin de l'Empereur à l'autoroute et de La Frette au torrent du Bresson.

Un ENS est composé de trois zones :

- une zone d'intervention figurée en rouge sur la carte et où des mesures de préservation et de gestion sont appliquées
- une zone d'observation figurée en vert sur la carte. Elle délimite un espace de veille écologique, qui peut faire l'objet d'actions de partenariat avec les acteurs locaux.
- une zone de préemption figurée en bleu sur la carte, qui définit une zone que le Département peut acquérir prioritairement et à propos de laquelle le Conseil Municipal doit délibérer.

Grâce à la réglementation élaborée en concertation avec la commune du Touvet et des ses habitants, le Touvet peut être doté d'un outil de valorisation et de gestion de ses forêts alluviales.

→ En savoir plus : <http://carmen.ecologie.gouv.fr> (Carte ENS), et <http://www.isere-environnement.fr/pages/index/id/6380> (Présentation des ENS)

Le Touvet, corridor biologique

Pour préserver la richesse de la faune de la vallée du Grésivaudan, le Conseil Général s'est engagé à maintenir et à restaurer les corridors biologiques identifiés par le Réseau Écologique de l'Isère en 2001.

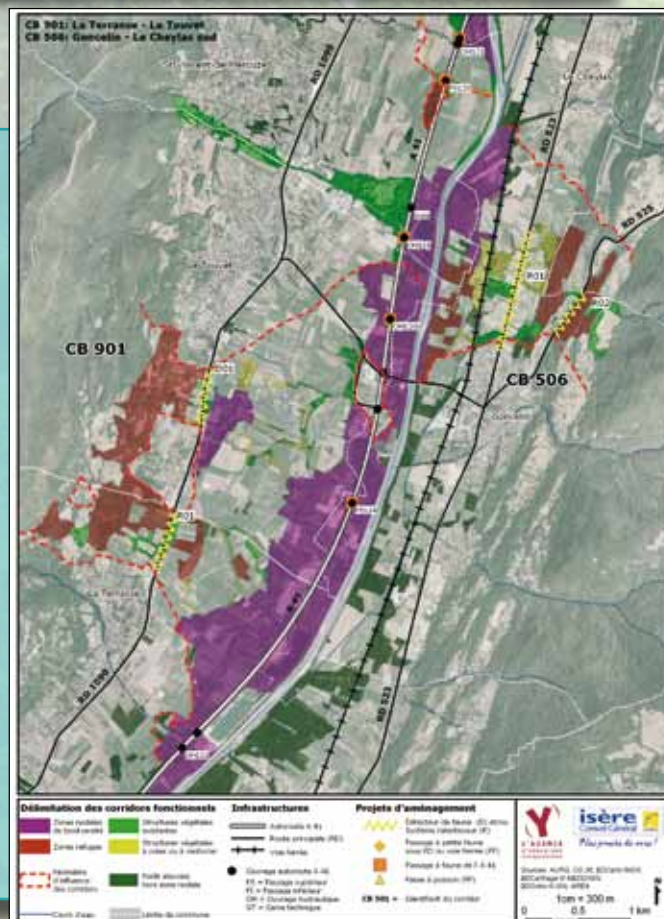
Les corridors biologiques sont des espaces reliant deux habitats indispensables à la survie des différentes espèces animales. De nombreuses espèces nécessitent des habitats spécifiques répondant chacun à des besoins particuliers comme le repos, la reproduction, l'alimentation, etc. Les animaux doivent pouvoir passer de l'un à l'autre sans entrave.

Le projet des « couloirs de vie » engage les différentes communes concernées à conserver leurs espaces agricoles, leurs boisements et leurs espaces ouverts comme la prairie par exemple.

Ce projet met en œuvre différents aménagements situés dans la commune du Touvet qui favorisent le transit de la faune du massif de la Chartreuse au massif de Belledonne. Ces aménagements se matérialisent par des créations ou des renforts de haies au niveau de la plaine, d'un détecteur de faune localisé sur la RD 1090, à La Frette, et d'une amélioration des passages existants sous l'autoroute A 41.

Le Réseau Écologique de l'Isère a identifié 320 points de conflits dans le département de l'Isère : 10 sont jugés prioritaires dont la vallée du Grésivaudan. La commune du Touvet est un exemple intéressant de corridor biologique.

→ En savoir plus : <http://www.corridors-isere.fr/>



La Sylviculture ou la Gestion dynamique de la forêt

Compte rendu d'un entretien avec deux Touvetains : Charles Millat, Président du Syndicat des forestiers Privés de l'Isère (SFPI), et Bruno de Quinsonas, Vice Président du CRPF Rhône-Alpes (Programme de reconnaissance des certifications forestières), Président de PFC Rhône-Alpes



Bruno de Quinsonas

Depuis Napoléon, en raison du déclin des terres cultivées, la forêt croît régulièrement et gagne du terrain. Mais, depuis 2009, la forêt connaît une stagnation : une déprise forestière est en cours et la pression foncière deviendrait même supérieure au gain naturel de la forêt. Sur le Touvet, la forêt couvre 44 % du territoire de la commune. Toutefois, les problématiques de la forêt ne sont pas les mêmes dans la plaine et dans la montagne et les relations entre ceux « d'en haut » et ceux « d'en bas » doivent s'organiser en complémentarité, en prenant en compte certaines spécificités comme par exemple les contraintes du pastoralisme dans les alpages.

Le Conseil National de la Montagne (ndlr : Bruno de Quinsonas représente les forestiers privés à ce Conseil National) participe actuellement à la réflexion qui élabore la nouvelle Loi d'Orientation Agricole (la LOA).

Il faut bien comprendre que l'on compte en France 70 % de forêt privée dont l'exploitation est complexe (très morcelée, et en zone de montagne souvent difficile d'accès), et 30 % de forêt communale ou d'État, moins morcelée mais aussi parfois, comme en Isère, difficile d'accès.

Une importante ressource en bois existe en France et dans notre région, mais elle a été parfois laissée inexploitée trop longtemps. Il est nécessaire aujourd'hui pour mobiliser cet accroissement naturel, soit en bois d'œuvre soit en bois énergie, de créer des pistes forestières pour l'exploiter ; mais cette exploitation doit se faire dans le respect de l'environnement et du développement durable.

Force est de constater que les importations de bois sont encore importantes en France. En effet, si la ressource existe à notre porte, ce produit local est peu utilisable sur le plan industriel s'il n'est pas séché localement et « caractérisé », c'est-à-dire que ses caractéristiques techniques (de résistance par exemple) sont établies et connues.

La « filière bois » n'est pas encore suffisamment structurée dans notre région pour produire des bois qui peuvent présenter de telles caractéristiques techniques et surtout, en quantité suffisante pour faire face aux besoins actuels.

En outre, la politique nationale développée présente quelques incohérences. Ainsi l'État lance un appel à projet pour des pôles d'excellence rurale mais le Grésivaudan, pourtant fortement doté sur le plan forestier en est exclu. Or il serait hautement souhaitable qu'un « pôle bois » se crée, afin de développer une offre de séchage au point de jonction des trois vallées de l'Isère et donc à proximité immédiate des lieux de production et d'exploitation de la ressource.

La production de bois d'œuvre de la forêt publique et privée doit s'engager vers une production de bois de plus grande qualité, et vers le développement de points de séchage des bois exploités proches des scieurs, afin de limiter les importations actuelles.

La puissance publique ou les collectivités ont aussi la capacité de stimuler le développement de la filière locale, en fixant par exemple des conditions restrictives dans les appels d'offres afin que les collectivités locales ou même les municipalités n'acceptent pas de bois de construction dont le bilan carbone de transport ne serait pas favorable (excluant ainsi les importations de bois séché de pays scandinaves par exemple).

Il y a donc un problème qualitatif et d'origine du bois demandé pour la construction. Mais on peut considérer qu'une demande en croissance devrait créer l'offre.



Charles Millat

[Suite de la page 5]

Les propriétaires forestiers ont par ailleurs tout intérêt à démontrer que leurs bois sont gérés durablement s'ils veulent les vendre. D'où l'importance croissante des éco-certifications de type FSC ou PEFC qui garantissent que le matériau bois est issu de forêts gérées durablement en fonction de cahiers des charges et de règles définies précisément région par région.

Il existe indéniablement aujourd'hui une prise de conscience et une attente forte des consommateurs car la demande de produits issus de bois certifiés augmente. Les gens exigent maintenant de savoir à partir de quelle matière première ont été créés les produits qu'ils vont acheter. Par exemple, tous les cahiers « Clairefontaine » sont produits avec du bois PEFC et portent le logo de cette organisation ; et en 2010, l'enseigne « Castorama » France a pris l'engagement de ne plus servir ses clients qu'avec des produits à base de bois certifiés PEFC (Extrait de la politique d'achat bois de Castorama France « 100 % des produits à base de bois devront être certifiés (PEFC) à l'horizon fin 2010 »).

Cette pression des consommateurs entraîne la mise en place d'une véritable traçabilité et « chaîne de contrôle du produit » et conduit fréquemment les scieurs, sur demande de leurs propres clients (des charpentiers par exemple), à n'acheter et à ne rechercher que du bois certifié PEFC fourni par des propriétaires ou sylviculteurs eux-mêmes certifiés PEFC. On entre ainsi dans une ère nouvelle de la gestion forestière durable, répondant à plusieurs questions : comment élève-t-on le bois ? comment l'exploite-t-on ? quel est le label ou la caractéristique technique du bois produit ?

On est donc bien passé ces dernières années d'une logique de quantité à une logique de qualité du bois et le tout dans le respect du développement durable de la ressource.

Par ailleurs il est bien évident que :

Plus vous exploitez de façon durable votre patrimoine forestier, plus vous l'entretenez, plus vous évitez les problèmes phytosanitaires et plus vous développez le bois d'œuvre de qualité marchande. C'est tout de même plus rentable à terme de couper et vendre de beaux arbres que du bois de chauffage...

La « filière bois » s'est organisée dès la loi de 1884 avec la création d'un syndicat dont les objectifs premiers sont la défense, la représentation et les conseils aux propriétaires forestiers

En 1965, la loi Pisani a créé les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) qui sont des établissements publics placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. La principale mission des techniciens du centre est le conseil aux propriétaires pour le développement forestier, à l'exclusion de toute activité marchande. La création de Groupements de propriétaires, sous forme d'associations loi 1901, a permis de regrouper de petits propriétaires et d'aider les techniciens des CRPF à rencontrer les propriétaires. La création de coopératives forestières, sur le modèle des coopératives agricoles, a accompagné ce développement de réseau. Aujourd'hui une seule coopérative forestière subsiste en Rhône Alpes : la COFORÊT.

La gestion de la forêt française est une mission régalienne : le Ministère de l'Agriculture avec ses deux « bras armés » un pour la forêt publique (L'ONF) et l'autre pour la forêt privée (Le CNPF) supervise et régule la production et l'exploitation de la forêt française. Le code forestier encadre de façon très stricte cette activité.

Il est complété par des dispositions régionales ou départementales qui tiennent compte des réalités des territoires (plaine ou montagne par exemple, surface maximale de coupes à ras, etc.). À titre d'exemple, tout propriétaire de plus de 25 ha d'un seul tenant a l'obligation de présenter au CRPF un plan simple de gestion dans lequel il décrit sa gestion prévisionnelle sur les 10 à 20 ans qui viennent. Le plan présenté est validé ou rejeté par le CRPF.



En revanche, en raison de la durée entre les investissements et la date de récolte des fruits (de 20 à 60 ans... en moyenne), les propriétaires privés peuvent sous certaines conditions de gestion de leur patrimoine forestier bénéficier d'allègements fiscaux sur la transmission de ces propriétés. Ils peuvent aussi parfois solliciter des subventions de l'État pour les travaux d'entretien et de desserte, mais aussi du département qui a bien compris (et en Isère particulièrement) tout l'intérêt qu'il y avait à développer localement cette ressource et toutes les conséquences bénéfiques, économiques et en terme d'emploi, liées à cette activité.

Aujourd'hui, les relations forêt publique - forêt privée sont concordantes. FRANCE FORÊTS, association nationale créée il y a quelques années, regroupe tous les organismes en amont de la filière bois, Communes forestières, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires privés etc., qui parlent maintenant d'une seule et même voix (ndlr : Charles Millat en est le délégué Régional).



En Isère, Le DEFI est une démarche incitative conduite par l'État, qui permet grâce à un abattement fiscal de faciliter le regroupement des toutes petites propriétés privées pour reconstituer des entités rentables.

L'Isère est également en pointe concernant les relations entre les forestiers et les chasseurs via la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère. À titre d'exemple, cette fédération participe sous certaines conditions aux frais de protection des plantations des forestiers privés, consciente que le gibier occasionne des dégâts importants en forêt ou dans les jeunes plantations.

Mais l'ennemi n°1 des propriétaires forestiers privés reste la tempête, qui peut, comme pour certains en décembre 1999, détruire et annihiler en quelques heures 50 ans d'efforts et de soins... et faire s'effondrer les marchés du bois pour de nombreuses années.

Pour conclure, la démarche à promouvoir et à engager est véritablement celle de la sylviculture dynamique : « que ce soit clair : nous plantons pour récolter. Nous sommes des agriculteurs du bois. Nous sommes là pour fabriquer du bois de qualité et pour le récolter à l'âge où il doit être récolté. Nous ne sommes pas dans une logique esthétique mais dans une action économique qui crée et maintient des emplois non délocalisables... Nous travaillons pour les générations à venir et quand nous plantons, nous le faisons pour nos enfants, nos petits-enfants et arrière-petits-enfants ».

Comme le dit un proverbe péruvien :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, elle appartient déjà à nos enfants ».



Le massif de la Chartreuse : sentiers et balades

Le Touvet a la chance d'être situé dans le massif de la Chartreuse, connue pour son monastère et son environnement exceptionnel. Au départ du Touvet vous pouvez accéder à des randonnées de quelques heures, ou de quelques jours. Petit tour d'horizon.

Du Touvet, beaucoup connaissent la croix du Chatelard, au dessus de la vieille église de Saint-Vincent, que vous atteindrez par le chemin des voutes en un peu plus d'une heure. Le point de vue est imprenable : Belledonne, Mont-Blanc, les Bauges, les Écrins, etc. De là vous pouvez rejoindre la ferme de Bellechambre, foyer de vie pour adultes en situation de handicap, qui fabrique et commercialise des fromages de la ferme. Compter environ deux heures pour cette randonnée, en prenant à partir du chemin carrossable, un sentier sur la droite.

En partant du Vivier, chemin de la Cascade, vous pouvez rejoindre la cascade du Bresson. Ce parcours est un peu plus sportif et nécessite d'emprunter parfois le lit du Bresson. Arrivés à la cascade, attention à la fraîcheur. Toutefois l'été c'est un vrai bonheur. Toujours du Vivier en passant par le chemin des Mules, vous pouvez aussi rejoindre la Fontaine de Beaumont dit de Dravy. De là, redescendre sur la Combe, ou revenir un peu en arrière et descendre par les Failles.

Le GR 9 relie dans sa totalité Saint Amour dans le Jura à Port Grimaud dans le Var. Vous pourrez l'emprunter pour la traversée de la Chartreuse du Mont Granier jusqu'à Grenoble, ce qui représente environ 50 km.

Les itinéraires peuvent varier et il vaut mieux vous renseigner avec le guide des grandes randonnées ou auprès de toutes les associations de randonnées.

Un itinéraire de difficulté moyenne : Mont Granier, le Pas de la Porte, la Porte de l'Alpette, le Col de l'Alpette, le Chalet de l'Alpe, l'Aulp du Seuil, le col de Bellefond, à peu près au-dessus du Touvet ; ensuite on continue sur le Habert de la dame, situé à 1 554m et le Col de Bellefond d'où la vue est superbe, avant d'atteindre la cabane de Bellefond.

La Dent de Crolles (2062 m), vous pouvez monter par le pas de l'Œille et redescendre par le Trou du Glas ou inversement. Attention passage un peu difficile (câble de trois mètres sous le Pas de l'Œille, et un ou deux pas peuvent demander de mettre les mains). Si le courage persiste du Col des Ayes vous rejoindrez le col du Coq, Saint-Pancrasse et Crolles par le chemin du facteur.

Du col du Coq vous pouvez aussi continuer sur le GR 9 et traverser la prairie de l'Emeindras de Dessus, direction le Sappey-en-Chartreuse. Du Mont Saint Eynard, quelle vue ! Une fois dépassé le Fort du Saint-Eynard, l'on entame la descente sur le Rachais via le Col de Vence. S'il vous reste des forces, vous pourrez terminer par un petit tour de téléphérique pour arriver sur les quais de Grenoble.

Les refuges ne sont pas nombreux sur ce trajet, n'hésitez pas à vous renseigner car certains refuges sont privés et d'autres libres d'accès. Ils peuvent être bondés l'été, dans ce cas-là premiers arrivés premiers servis !

N'hésitez pas à vous renseigner, car il est aussi possible de randonner en VTT.

→ Attention :

Dans la réserve naturelle des hauts de Chartreuse sont interdits : les chiens même tenus en laisse car quelle que soit sa taille le chien est perçu comme un prédateur par les animaux sauvages ; les feux qui en altitude détruisent le sol pour des milliers d'années ; le camping, car seul le bivouac (tente démontée à l'aube) est autorisé ; la cueillette des plantes, puisque seules la vulnérable et le thé des Alpes peuvent être prélevés dans la limite de ce qu'une main peut contenir ; les véhicules à moteur ; le dépôt des déchets ; la chasse sur un tiers du territoire.

→ Contact :

Office de tourisme de Chartreuse <http://www.chartreuse-tourisme.com>
Parc de Chartreuse : <http://www.parc-chartreuse.net>



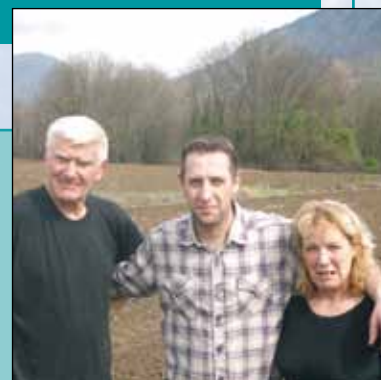
Les acteurs

Les agriculteurs

L'organisation des espaces agricoles du Touvet se répartit entre une plaine alluviale, à fort potentiel agronomique, préservée dans sa plus grande partie de l'urbanisation et des infrastructures, et des coteaux. La plaine est le lieu principal de l'activité agricole de la commune ; elle est, selon les agriculteurs locaux, constituée par « les meilleures terres de France. Les coteaux boisés de feuillus sont valorisés par de l'élevage bovin, établi par des agriculteurs des communes voisines.



Marc-André Durbet



La famille Rucat

Le fonctionnement économique de l'agriculture est basé sur la mise en valeur des terrains ; les choix d'aménagement, l'utilisation des espaces par telle ou telle activité prennent alors toute leur importance.

Le projet de développement de la commune doit concilier l'évolution de l'urbanisation, l'avenir de l'activité agricole et le développement d'autres activités. Le Plan Local d'Urbanisme conforte la protection de la zone agricole. Le SCOT en projet réaffirme la nécessité de protéger ces espaces. La municipalité souhaite confirmer la vocation agricole de la plaine.

L'espace agricole représente 41% de l'espace communal soit 465 hectares. Les exploitations agricoles du Touvet se caractérisent par leur taille modeste. Mais les petites surfaces présentent de bons potentiels économiques : revenus complémentaires pour des retraités ou des double-actifs, valorisation des productions par la transformation et/ou la vente directe, cultures spécialisées à forte valeur ajoutée comme le maraîchage ou l'horticulture.

La population agricole de la commune est relativement jeune et sept des dix chefs d'exploitation ont moins de 50 ans.

Les sièges d'exploitation sont assez dispersés. Certains sont enclavés dans des espaces urbanisés (Le Touvet, La Frette, Le Vivier), mais il existe une densité plus marquée sur le secteur de la Conche. L'éloignement relatif de l'urbanisation leur confère une vraie capacité de fonctionnement et de développement. Il est impératif de protéger les sièges d'exploitation non enclavés pour garantir leur activité et assurer leur pérennité.

La commune du Touvet a une production dominante : la culture du maïs. Néanmoins, le Touvet est doté d'une proportion importante de cultures spécialisées (maraîchage, horticulture, noyers) sur 12% de la surface agricole (35 ha).

La diversité des productions est une richesse pour la commune et témoigne d'un dynamisme certain de l'agriculture locale. La proximité d'une clientèle locale constitue un atout pour les exploitations orientées vers la vente en circuits courts. Ces exploitations, sensibles à la qualité de leurs productions, bénéficient d'une bonne image à laquelle contribue le cadre encore rural de la commune. Le Touvet a la chance de compter deux agriculteurs biologiques. La municipalité veut également limiter la progression des friches entre la Frette et le Touvet en affirmant la vocation agricole et paysagère des coteaux.

Reconnaître l'activité agricole, c'est préserver la ruralité de la commune ; c'est aussi valoriser la qualité des produits et la diversité des exploitations dans leur dimension économique.

Tous nos agriculteurs n'ont pas pu être pris en photo. Avec nos excuses à ceux que nous n'avons pu contacter.

Quelques chiffres

Nombre de chefs d'exploitation sur la commune : 10

Nombre total d'exploitations travaillant les terres au Touvet : 23

Surface agricole utile moyenne des exploitations du Touvet : 15 hectares pour une superficie agricole communale utilisée de 330 hectares (données 2002, Source RGA)



Chasse et environnement

La période de chasse dure environ quatre mois par an, moins dans les zones de montagne où la neige en entraîne la fermeture immédiate ; mais un chasseur arpente et surveille son territoire pendant toute l'année. Il est donc particulièrement sensible à toute atteinte à l'écosystème qui l'entoure et à l'influence du climat sur la faune.

Ainsi, par exemple, lors d'un été sec, dans un massif calcaire où l'eau s'infiltre rapidement, il aménage des points d'eau permettant aux animaux de se désaltérer sans quitter la forêt.

Dans notre commune, aux grands chemins qui conduisent à la Fontaine de Dravi, ou à la Croix Coquet, s'ajoute une multitude de sentiers dont l'accessibilité est maintenue par la serpe ou le gouet toujours présents dans la veste du chasseur.

Le rôle de régulateur est illustré par les nombreuses règles définissant des plans de chasse pour telle ou telle espèce. L'objectif est de maintenir sur un territoire donné une population adéquate ; le prélèvement sera augmenté, diminué ou même interdit selon l'effectif estimé.

À titre d'exemple, le plan de chasse du chamois pour une commune déterminée, après comptage sur le terrain, est arrêté par le Préfet. Au Touvet c'est zéro : un chamois qui vient se promener sur la commune ne risque donc rien ! Ce plan représente 10 à 15 % de l'effectif après naissances ; comprenant 10 % de chevreaux (moins d'un an), 50 % d'éterles ou d'éterlous (12 à 24 mois), 10 % d'adultes (3 à 8 ans) et 30 % de vieux adultes (plus de 9 ans).

Lors de la partie de chasse, le chasseur a dans sa poche une bague : éterlou, ou femelle de 3 à 8 ans, ou mâle de plus de 9 ans, qu'il devra sceller sur l'animal prélevé immédiatement après sa capture. En cas d'erreur, le chasseur est sanctionné. Avant de lâcher le coup, il faut être sûr de l'âge et du sexe de la bête mise en joue.

Le lapin de garenne se multiplie très rapidement, en particulier près des maisons où la chasse est interdite. Des dégâts très importants faits aux cultures ont été signalés ; leur grand nombre perturbe également l'entraînement et les rencontres des rugbymen, « les grattés » étant très préjudiciables aux chevilles !!! L'année dernière, l'ACCA a fait prendre soixante-dix lapins à la fin de l'hiver.

Nous avons à nouveau fait appel à des sociétaires de « furetage* et gestion du lapin de garenne de l'Isère » qui sont intervenus courant mars. Les lapins capturés ont été relâchés sur la commune de Cheyssieu où le Président de l'ACCA souhaite réimplanter ce gibier et a reçu l'autorisation de la Préfecture. Il est à noter que le furetage n'est pas possible en présence de lapereaux, car ils n'échapperaient pas au carnassier qui, repu, fait alors la sieste dans le terrier au grand dam de son propriétaire.

Jean Court. Président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) du Touvet.

*furet : animal carnivore utilisé pour chasser le lapin.



Les Services Techniques et les espaces verts au quotidien

Un travail au fil des saisons et des projets de la commune.

Le personnel des Services techniques s'adapte aux contraintes climatiques et l'essentiel de son calendrier est régi par les saisons :

- À l'automne et en début d'hiver, élagage et plantation des bulbes à floraison printanière.
- En hiver, déneigement des espaces publics ; entretien et réparation de matériel ; curage des grilles d'évacuation des eaux pluviales ; travaux de voirie, sans négliger l'entretien des abords et la préparation des massifs pour le printemps.
- Avec le printemps arrive le temps des tontes, des semis, des plantations de fleurs et du désherbage thermique.
- L'été, vigilance et attention à l'alimentation en eau nécessaire aux massifs et potées fleuris, entretien d'une partie des chemins forestiers communaux et fauchage des talus et abords de voirie.



À cet embellissement permanent de la commune, s'ajoute la propreté de notre village : vider les corbeilles, remplir les distributeurs de sacs pour déjections canines, nettoyer les espaces publics, balayer nos rues, préparer nos écoles à la rentrée, etc. C'est un travail de tous les instants que nous ne mesurons pas toujours.

Les dix agents des Services techniques participent quotidiennement à la vie de la commune et s'impliquent dans diverses activités. Organisés en différents pôles de travail, ils cherchent à répondre aux besoins effectifs de tous les habitants dans des domaines aussi divers que la voirie, la signalisation et l'organisation de nos circulations, l'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts et la propreté. Pour répondre à la diversité des besoins, tous les agents sont spécialisés mais aussi polyvalents. Ils se forment en permanence pour répondre à l'évolution de demandes toujours plus exigeantes.

Gestion différenciée des espaces verts : changeons de cultures...

Dans une indispensable démarche de développement durable, la commune s'inscrit dans une stratégie de conservation de la biodiversité.

La biodiversité, c'est quoi ? C'est la diversité du monde vivant sous toutes ses formes : insectes, petits mammifères, micro-organismes comme les bactéries et les végétaux.

La gestion différenciée des espaces verts est un des outils qui peut compléter la protection des zones naturelles de la commune, comme les Espaces Naturels Sensibles, les zones boisées classées (EBC) ou les corridors biologiques.

La gestion différenciée répond au critère d'usage des espaces verts, à la préservation de la qualité des ressources naturelles (eau, sol, flore, faune) et à la santé des habitants et des personnels des Services Techniques.

La gestion différenciée, c'est entretenir et gérer autant que nécessaire, mais aussi peu que possible. C'est s'adapter aux espaces verts selon leur nature, leur situation et leur fonction, pour laisser à nos enfants un patrimoine naturel riche et vivant.

La commune s'engage vers le « zéro produits phytosanitaires ».

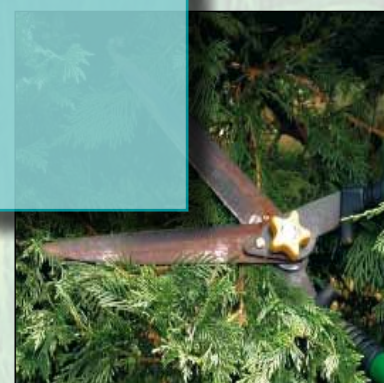
Ces produits sont à l'origine de la pollution de l'eau (ruissellement dans les rivières, infiltration dans les nappes phréatiques), de l'air, du sol, et sont nocifs pour la santé humaine. Pour améliorer la qualité de l'environnement de chacun, la commune modifie les pratiques de désherbage et a investi, dès 2009, dans des désherbeurs thermiques. Les zones de pelouses ne sont plus traitées au désherbant sélectif.





Dans un site, quand vous observez :

- de l'herbe plus haute
... c'est le signe d'un habitat pour les insectes
- des fleurs et des herbes sauvages sur les pelouses
... c'est le signe de fleurs à butiner pour les insectes pollinisateurs
- des surfaces artificielles gagnées par la végétation
... c'est le signe de l'absence de pollution chimique
- des haies taillées à la main
... c'est le signe d'arbustes en meilleure santé
- des massifs paillés
... c'est le signe de moins de désherbants



Les nouveautés pour 2010 : trois expérimentations à grande échelle dans la commune :

→ fauchage raisonné, nature préservée, le long de la RD 1090.

Le « fauchage raisonné » n'est pas l'absence de fauchage mais une pratique qui tient compte de la diversité biologique, pour permettre la montée en graines d'un maximum d'espèces végétales et la reproduction de la petite faune. Pour des raisons de sécurité, certains endroits ne sont pas concernés comme les carrefours, les virages, les accès piétons...

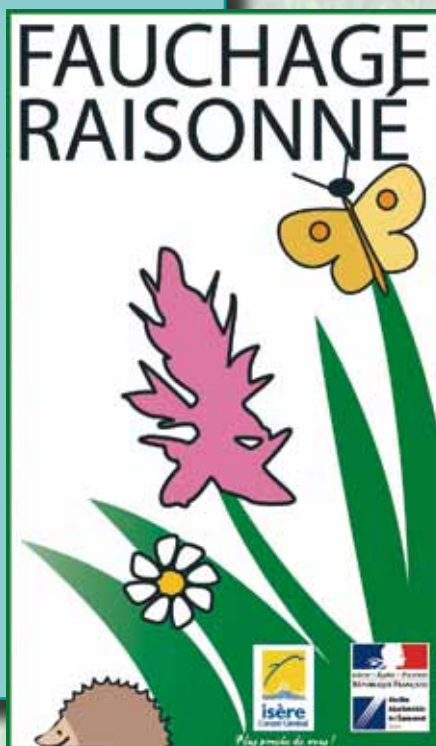
En concertation avec les services du Conseil Général qui entretiennent les accotements de la RD 1090, la commune va mettre en place cette pratique sur le talus bordant le parking du cimetière, le long de la RD 1090. Des panneaux « fauchage raisonné » vous informent d'une évolution des pratiques d'entretien des espaces verts.

Les talus et bords des routes ne sont pas une bande verte stérile à tondre ras mais un morceau de nature à valoriser. Grâce au fauchage raisonné sur ce type de talus, des espèces spontanées réapparaissent avec un certain nombre d'orchidées sauvages, des sauges, des nigelles...

→ Un mélange fleuri sur un des côtés de la Grande Rue, en bas du village, adapté à l'environnement champêtre.

→ Améliorer la sécurité des agents et limiter l'entretien du tunnel de la salle du Bresson.

Les abords du tunnel d'accès à la salle du Bresson, sous la RD 1090, sont difficiles d'entretien et dangereux (sol glissant, risque de chutes...). Leur réaménagement avec des plantes nécessitant peu d'entretien est aussi prévu.



Les démarches éco-responsables

Pour favoriser le développement et les investissements dans les énergies vertes, les États des pays européens ont voté des lois qui obligent les opérateurs publics à racheter plus cher l'électricité produite par les énergies renouvelables. L'énergie électrique produite par les panneaux solaires d'une installation domestique peut ainsi être revendue quand l'habitation n'utilise pas toute l'électricité produite.

Compte tenu des aides publiques, s'équiper en panneaux solaires n'est plus seulement un geste écologique pour la planète, mais également un investissement rentable.

Depuis le 1er juillet 2006, il est ainsi possible pour les particuliers comme pour les sociétés de vendre leur production d'électricité verte à EDF ou à une régie locale de distribution d'électricité.

Depuis début 2009, 19 dossiers d'installation ont été autorisés sur la commune, avec une large prédominance pour le photovoltaïque. Ce chiffre, en constante augmentation, témoigne de la volonté des Touvetains de préserver leur environnement.

L'Architecte des Bâtiments de France, chargé de veiller à la bonne intégration des projets dans le périmètre du Château, a cependant attiré notre attention sur les risques à long terme d'une prolifération de ce type d'équipements, car les scintillements provoqués par les panneaux pourraient nuire à certaines vues sur la commune, notamment les plus larges.

Le bilan écologique des panneaux photovoltaïques (fabrication, production, recyclage) semble pour le moment peu favorable. Espérons que la technologie va permettre de l'améliorer.



Photo : Yves Trauttmann (PWP)

Pourquoi privilégier les énergies renouvelables ?

Une interview de Patrick Guinehut, habitant du Touvet (DP 038 511 09 20058 - autorisée le 26 novembre 2009).

Quelle motivation pour mettre en place des panneaux photovoltaïques ?

Mon choix a été principalement motivé par des questions écologiques, nous voulions en particulier réduire notre empreinte écologique. J'avais une crainte sur l'impact réel de ce type d'équipements sur l'environnement, vu le peu de recul que l'on peut avoir à ce sujet ; mais en tout état de cause, le nucléaire génère plus de déchets...

Pouvez-vous nous en dire plus sur le financement ?

Mon installation a fait l'objet d'un financement traditionnel au lieu d'un service « clé en main » par l'installateur. La mise en place du financement s'est faite assez rapidement. Le coût total est d'environ 22 000 €, dont 60% à ma charge et 40% financés par les subventions des collectivités et le crédit d'impôt. Quant au prix de rachat par EDF, il est de 58 centimes / kwh.

Comment avez-vous choisi l'installateur ?

J'ai fait un choix de proximité avec un installateur agréé installé à Saint-Vincent-de-Mercuze. C'est lui qui m'a orienté vers EDF et expliqué le fonctionnement du système de revente.



Les manifestations

La semaine du Développement Durable au Touvet

La Semaine du Développement Durable est un rendez-vous très attendu.

Pour sa 8ème édition, la semaine du Développement Durable s'attache à expliquer à chaque citoyen, à travers de nombreuses initiatives, comment adopter un comportement éco-responsable. Au Touvet vous pourrez participer à des débats mais aussi agir concrètement dans les quatre rendez-vous proposés.

→ **Mercredi 7 avril à 20h30, salle du Conseil à la mairie : « Espaces naturels sensibles et corridors biologiques au Touvet ».**

La mise en place d'un Espace Naturel Sensible départemental est en réflexion dans la commune. Cette conférence animée par Laurence Théry, maire, en présence de Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, va permettre de définir les contours et l'intérêt d'un ENS. Qu'est ce qu'un corridor biologique ? À quoi sert-il ? Comment se l'approprier ou tout simplement le visualiser ? Autant de questions auxquelles répondront nos intervenants, techniciens du Conseil Général.

→ **Vendredi 9 avril à 20h30, salle du Conseil à la mairie: « Énergies renouvelables, de quoi parle-t-on ? »**

Avec Yves Trautman, gérant de la société PWP à Saint-Vincent de Mercuze, localisée dans la pépinière d'entreprises communautaire du Grésivaudan, nous tenterons de comprendre ce que sont les énergies renouvelables, comment et pourquoi les valoriser, comment les installer. Venez découvrir ou approfondir vos connaissances sur le photovoltaïque, l'éolien ou le solaire thermique.

Un atelier animé par Pascale Weill, adjointe à l'économie et aux ressources humaines.

→ **Samedi 10 avril de 9h00 à 11h30 :**

Journée « Nettoyage de Printemps » : quand on s'y met tous !

Arpenter la plaine et le village pour ramasser tous les déchets abandonnés sur les bords des chemins et des routes est un événement citoyen et fédérateur des Touvetain(e)s de tous

âges. Les enfants de l'école élémentaire sont sensibilisés par leurs copains du Conseil Municipal d'Enfants, à l'origine de cette journée en association avec les membres de la commission Environnement. Le rendez-vous est prévu à 9h00 devant la salle du Bresson. La commune fournit sacs-poubelle, gants et quelques gilets jaunes ; n'hésitez pas à venir avec du matériel supplémentaire en cas de grosse affluence. Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents. Les groupes et les itinéraires sont organisés sur place, avec des photocopies de plans du village et des itinéraires tracés au feutre. Retour ensuite autour de 11h30 pour comptage des sacs, photos et repos bien mérité... À midi, un pot est organisé par la mairie à la salle du Bresson, autour d'un pique-nique partagé ; n'hésitez pas à venir avec vos spécialités.

→ **Samedi 10 avril 2010 à 14H00, salle d'évolution de l'école maternelle : conférence « Réduction des déchets : quelles mesures incitatives ? »**

M. Georges Oudjaoudi, président de l'association Objectif Zéro Déchet, intervient sur la problématique des déchets en Isère, sur le tri et introduit quelques pistes de réflexion autour des mesures incitatives, exemples à l'appui dans différentes communautés de communes et expériences en France, autour de la redevance incitative.

Puis intervention d'Alain Mittelberger et de Jean-Paul Chollet, guides composteurs, articulée autour d'expériences de compostage réalisées au Touvet

Un atelier animé par Cécile Bachelot, conseillère municipale déléguée à l'environnement.



**LA SEMAINE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**DU
GRÉSIVAUDAN**



Dans le cadre de la semaine nationale pour le développement durable

Plantes & Jardins



Marché

6 juin 10h-18h

Château du TOUVET

Accès : A41, sortie Le Touvet

Une seconde édition du marché Plantes & Jardins : le 6 juin 2010

Pour vos plantations de printemps, attendez un peu et venez découvrir les plantes présentées par de nombreux exposants au Château du Touvet :

- des nouveautés avec le rosiériste Guillot, des plantes aquatiques et de lagunage avec Floraliss, des bonzaïs, des cactées et plantes succulentes, des eucalyptus et bananiers rustiques, des vivaces alpines, des orchidées, des auxiliaires de culture (coccinelles, ...) et produits phytosanitaires biologiques... ;
- de la continuité avec les pépiniéristes de l'année dernière : arbustes taillés en nuage, bulbes botaniques des 5 continents, plantes aromatiques et médicinales, etc.

Côté artisanat, l'édition de cette année vous permettra de savourer les délicieux biscuits de Coeur d'épices, le miel de Jacques Bertholet et de découvrir de toutes nouvelles gourmandises.

L'organisation de cet événement évolue avec le regroupement de l'artisanat devant les douves du château, en accès libre. Les plantes seront exposées dans les jardins du château et vous permettront, pour la somme de 2 euros, de visiter l'intégralité des jardins, au lieu de 4,50 € habituellement. Pour les moins de 18 ans, l'accès est libre. Cette année le marché s'étend jusqu'à l'Orangerie où vous attendent des expositions... À venir découvrir sur place le 6 juin 2010 de 10h00 à 18h00.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les exposants de l'édition 2010, le site Internet de la commune vous renseigne : www.letouvet.com.

La municipalité remercie une nouvelle fois M. et Mme Bruno et Isabelle de Quinsonas qui nous ouvrent en grand les portes du Château du Touvet.

Des conseils pour protéger notre environnement

Les déchets verts et leur retraitement

Depuis le 1er janvier 2010, le SICIOMG (Service Intercommunautaire de Collecte et d'Incinération des Ordures Ménagères du Grésivaudan) a fusionné avec les syndicats voisins au sein de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Le service de collecte et de prise en charge des déchets du Touvet n'a pas changé mais une harmonisation des modes de collecte, du tri des déchets et de la communication (couleur des poubelles, logos dans le territoire...) doit à terme intervenir. Une réflexion sur la possibilité de mise en place d'une redevance incitative est à l'étude.

Les anciens services du SICIOMG poursuivent leurs projets et mettent à la disposition des habitants du Grésivaudan un nouveau service de broyage des branchages pour éviter aux personnes habitant loin des déchetteries de se déplacer obligatoirement à Crolles ou au Touvet, et leur permettre de disposer d'une solution alternative au brûlage des végétaux. A titre d'exemple, 9 feux de jardin polluent autant que l'incinérateur de Grenoble pendant une journée. Pour l'instant, il existe 4 sites : à La Flachère, à St Hilaire-du-Touvet, à Saint-Nazaire-les-Eymes et à Goncelin. Ces sites sont accessibles le samedi et le dimanche dans la journée.

À Goncelin : en venant du Touvet, prendre la direction de Goncelin et tourner à droite avant la voie ferrée. Continuer ensuite tout droit. Au bout de la route, tourner à droite, passer sous le pont et tourner ensuite à gauche. Le site se trouve à environ 300 m sur la droite.

Il vous suffit de déposer vos branchages le plus au fond possible pour permettre aux autres usagers de les déposer à leur tour dans de bonnes conditions.

1. N'apportez que des branchages issus de tailles. Pas de pelouse, de feuilles mortes et d'autres végétaux.
2. Essayez dans la mesure du possible de ne pas imbriquer vos branchages et de les mettre dans le même sens pour permettre aux personnes qui effectueront le broyage de les séparer plus facilement.
3. Merci de ne pas apporter de souches.
4. Les dépôts d'encombrants et de tout autre déchet sont interdits.

En moyenne, tous les deux à trois mois, une association de réinsertion passe broyer les végétaux quand la quantité obtenue est suffisante pour justifier un déplacement du broyeur.

En tant qu'utilisateur, vous pouvez récupérer autant de broyat que vous le souhaitez pour pailler votre jardin (potager, massifs de fleurs...).

Épandre du broyat sur un sol permet en effet :

- de le protéger de la sécheresse (d'où des économies d'eau)
- d'améliorer la structure et la richesse de votre sol.

Plantes invasives : des ennemies méconnues

Les espèces invasives sont des espèces importées dont la prolifération provoque des nuisances à l'environnement et à la santé humaine. Leur impact sur le milieu est exponentiel.

Très résistantes et très adaptables à de nouvelles conditions de vie, elles ne trouvent pas dans leur nouvel environnement de concurrents ou de prédateurs, facteurs de régulation de leur extension et se disséminent de façon importante. L'enjeu de la lutte contre les espèces invasives est la sauvegarde de la biodiversité des espèces et des milieux. Il faut être vigilant lors des choix de plantes pour les jardins. Certaines espèces invasives sont commercialisées.

Pour tout savoir : <http://www.tele-botanica.org/actu/article1302.html> ou le service environnement du Conseil Général de l'Isère, au 04 76 00 33 31.

La Renouée du Japon

Fallopia japonica est une plante vivace pionnière originaire d'Asie, importée en France comme plante ornementale. Préférant les berges et les sols humides, elle s'adapte toutefois à tous les milieux et le bouturage naturel accélère sa dissémination. C'est un buisson dense et impénétrable atteignant jusqu'à 4 mètres de haut ; sa floraison est de août à novembre. La renouée étouffe la végétation et même les arbres par sécrétion racinaire de toxines. Sont également invasives la Renouée de Sakhaline, la Renouée de Bohême.

Au Touvet, secteurs observés : la plaine, les bords du Bresson

→ Elle est à éliminer systématiquement. Ne jetez surtout pas ses résidus au compost car le risque de bouturage est important.



L'arbre aux papillons

Buddleja davidii est un arbuste de 1 à 5 mètres de haut, à fleurs pourpres ou violettes de juin à octobre, qui produit un nectar attirant les papillons ou autres insectes butineurs.

Le Buddléia se trouve dans les milieux artificiels ou perturbés (bords de route, voies ferrées, carrières, friches industrielles, bords de chemins...). Sa nuisance est due à sa forte capacité d'invasion formant des peuplements très denses qui entrent en concurrence avec les espèces indigènes. Il est très présent et envahissant dans le Grésivaudan et sur les bords de l'Isère.

Au Touvet, secteurs observés : berges de l'Isère, jardins...

→ Arracher les plants. Ne pas composter et revégétaliser la zone envahie. Ne pas couper car les pieds deviennent encore plus vigoureux.



Le Solidage glabre

Solidago gigantea est une espèce vivace originaire d'Amérique du Nord, à tige dressée, fleurs jaunes groupées en grappes pyramidales denses de juillet à septembre.

On le trouve sur le bord des routes, les remblais, les friches, les zones humides et les sous-bois. Il forme des peuplements denses et envahit le Grésivaudan, les bords de l'Isère.

Au Touvet, secteurs observés : bords de l'Isère, berges du ruisseau des Moulins, jardins...

→ Faucher avant la floraison, puis en septembre. Ne pas composter les résidus.



L'ambrosie à feuilles d'armoise : une plante à éradiquer absolument

Ambrosia Artemisiifolia est une plante pionnière annuelle originaire d'Amérique du Nord qui envahit les bords de routes, les remblais, les friches de chantier, les terres à l'abandon, les jachères et les champs cultivés.

Elle peut mesurer jusqu'à 2 mètres et son pollen disséminé en août et septembre est très allergisant. Il provoque des dérèglements du système immunitaire, et des réactions cutanées (rhinite, conjonctivite, laryngite, asthme, eczéma, urticaire). Cette plante pose également de nombreux problèmes agronomiques en envahissant les terres cultivées.

Au Touvet, secteur observés : abords de l'autoroute, Bresson...

➔ Arrachage manuel de la plante (avec des gants) avant l'apparition des fleurs (juillet) afin d'éviter sa dissémination. Ne pas composter les déchets. Plus d'informations sur www.ambrosie.info

Cette plante fait l'objet d'un arrêté préfectoral (n° 2000-1752 du 7/03/2000) : « ...les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit (y compris agricoles) ainsi que les gestionnaires des domaines publics de l'État et des collectivités territoriale et les responsables de chantiers de travaux, sont tenus de prévenir la pousse de plants d'ambrosie, de nettoyer tous les espaces où pousse l'ambrosie. En cas de défaillance des intéressés, les maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambrosie. »



Un envahisseur nuisible, la chenille processionnaire

Avez-vous remarqué de gros cocons blancs dans les pins ? La chenille processionnaire du pin, est un des plus grands ravageurs forestiers de France.

Se nourrissant d'aiguilles de pins et de cèdres, elle provoque un ralentissement de la croissance de l'arbre mais aussi une vulnérabilité plus forte aux maladies et aux autres ravageurs de forêts. Elle est dotée de poils urticants microscopiques très allergènes qui peuvent provoquer de violentes réactions chez l'homme et chez les animaux domestiques : démangeaisons, problèmes respiratoires, ophtalmologiques, cardiaques, neurologiques, chocs anaphylactiques.

Au Touvet, secteurs observés : côteau de la Bayette, jardins...

➔ Il faut couper les branches porteuses des cocons et les brûler. Attention, il ne faut toucher ni les cocons, ni les chenilles et obligatoirement porter des gants, des manches longues et des lunettes. Traitement insecticide aérien microbiologique à base de *Bacillus thuringiensis kurstaki* (noté BtK).

Pour limiter leur propagation, nous demandons à toutes les personnes qui détectent des cocons sur les pins de leur propriété de faire procéder à leur destruction.



Vie de la commune

Vœux à la population

C'est en présence du conseiller général du canton, Georges Bescher, et d'habitants qui avaient bravé le froid et la neige que le maire, Laurence Théry, a présenté ses vœux ce 8 janvier à la population.

Elle a remercié « tous ceux qui aident les élus locaux, dans l'exercice de leurs missions de proximité, et concourent à la sécurité, à la santé publique, à la protection civile, à l'éducation, à l'action sociale : les pompiers, les infirmières, les médecins, les gendarmes, les enseignants, les travailleurs sociaux et les agents communaux. Elle a salué l'engagement des fonctionnaires et des personnels soignants et adressé aussi ses vœux à tous les bénévoles du secteur associatif qui, dans la commune, apportent dynamisme, animation et chaleur aux autres ». Le maire a souhaité évoquer « tous ceux à qui 2009 n'a pas souri ou qui ont peut-être très peu d'espoir pour l'année qui vient. 2009 a été une année rude, très éprouvante socialement avec une augmentation du chômage, et un pouvoir d'achat en panne pour les salariés et pour les retraités, un recul de nos services publics au moment où les inégalités s'accroissent. Au Touvet, le nombre de chômeurs a augmenté de 40% en un an dans une vallée loin d'être épargnée par le ralentissement économique.

L'année écoulée a été difficile économiquement et je pense aux petites entreprises, aux commerçants et aux artisans qui font la richesse et la vitalité de notre commune, et dont l'activité a pâti cette année. »



Cette manifestation a été l'occasion d'une rencontre pour rap-peler le soutien de la commune à l'investissement en réalisant des projets en 2009 : réfection du bâtiment de l'ancienne gare de tramway, traversée de la Frette et réhabilitation des services techniques ; en en développant d'autres dès 2010 : changement d'huissieries à l'école élémentaire, isolation et changement du chauffage à la cure, restauration du chauffage de l'église, mise en accessibilité et chauffage de la salle du Bresson, centre de tri de la poste et bâtiment du Service

Départemental d'Incendie et de Secours à reconstruire dans la zone artisanale de la commune, nouvelle desserte des zones commerciales et artisanales pour favoriser l'attractivité de ces zones d'activités économiques et reconstruction du guichet commercial de la poste en centre village.

Laurence Théry a souhaité que 2010 soit pour tous « une année de bonheurs multiples et d'épanouissement personnel, de réussites et de joies partagées. »

Vœux au personnel communal

Remise de médailles du travail, remerciements et félicitations, le maire, les élus et le directeur général des services, ont accueilli l'ensemble du personnel communal à l'orangerie du château du Touvet pour des échanges et un repas partagés dans la bonne humeur.



L'occasion pour le maire de saluer l'engagement de tous ceux qui accomplissent tous les jours au Touvet avec un grand professionnalisme leur mission de service public.



Élection du nouveau Conseil Municipal d'Enfants

Le 8 février 2010, un nouveau Conseil Municipal d'Enfants a pris ses fonctions. Composé de 11 filles et de 4 garçons de l'école élémentaire, il a été démocratiquement élu par les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.



Présentation de l'élection à l'école élémentaire

Les jeunes candidats ont eu quelques semaines pour élaborer leur programme et réaliser une affiche de candidature, installée sur un panneau d'affichage dans la cour de l'école.

Les candidats ont présenté leur programme à l'ensemble des élèves et aux enseignants au cours d'une réunion-débat à la salle du Bresson. Ils ont répondu aux nombreuses questions des électeurs. Avec au programme 56 projets proposés, les actions de solidarité viennent en tête d'affiche (21%), suivies de propositions d'équipements à hauteur de 17,8%, puis d'actions d'amélioration de la circulation à égalité avec les préoccupations environnementales (16% pour chacune).



Déroulement des élections...

Claire Thomas, Maelys Ziegelmeyer composent cette nouvelle assemblée d'élus.

Au vu des résultats, les préoccupations majeures de ces enfants rejoignent celles du Conseil Municipal du Touvet ; et le regard particulier apporté au lien social, à l'entraide, au mélange intergénérationnel est en parfaite correspondance avec l'action qu'il mène. Soucieux de leur cadre de vie, les élus du Conseil Municipal d'Enfants savent nous rappeler que l'avenir que nous préparons est le leur et celui des générations à venir. Soyons à leur écoute ; bien que jeunes, ils sont déjà sages !

Le Conseil Municipal d'Enfants permet de faire émerger les projets des enfants et de les sensibiliser au fonctionnement de la commune. Cette instance représentative donne aux jeunes élus un devoir d'information auprès de leurs camarades. Il favorise un apprentissage de la citoyenneté et familiarise les enfants au processus démocratique par le vote, le débat contradictoire, les élections... et promeut la gestion autonome de projets.

Laurence Théry et Véronique Cartier, accompagnées de Magali Chatain, ont présenté les objectifs, les caractéristiques du Conseil Municipal d'Enfants et son mode d'élection à tous les élèves.

Les jeunes candidats ont eu quelques semaines pour élaborer leur programme et réaliser une affiche de candidature, installée sur un panneau d'affichage dans la cour de l'école.



Présentation du programme des candidats à la salle du Bresson

Le vendredi 29 Janvier, les élèves de l'école des Trois Cours sont tous passés par l'isoloir, dans la salle du Conseil Municipal, pour élire leurs représentants.

Alyson Aliotte, Lucile Blanc, Léa Campanile, Lola De Tullio, Clémence Deville, Méliné Donikian, Arthur Duca, Inès Fabre, Adèle Fagot, Robin Jego, Donovan Langlois, Timmy Martel, Eline Ravix,



... et proclamation des résultats



Les nouveaux élus, avec Laurence Théry et Véronique Cartier

Macadam Peinture (2^e édition) - samedi 29 mai 2010

MACADAM Peinture « deuxième édition » devient un événement intercommunal, en partenariat avec les communes de Lumbin et de La Terrasse.

MACADAM Peinture est une manifestation d'art pictural qui fédère les acteurs sociaux, éducatifs ou associatifs des communes.

Pour cette manifestation enfants, adolescents, adultes et seniors, artistes professionnels et amateurs travaillent ensemble pour réaliser des œuvres picturales collectives au sein d'un projet d'ensemble. Macadam Peinture permet de valoriser l'action des associations locales intervenant dans le domaine de l'art ; de mobiliser des partenariats existants ou potentiels entre divers acteurs de la commune et des communes environnantes.

Proposé par la commission extra-municipale « Animations » de la commune du Touvet, ce projet permet à tous les habitants du Touvet et des communes avoisinantes de s'approprier pour une journée leur rue, de la transformer et de créer, pour découvrir, peut-être une émotion artistique.

Le PUZZLE

Ce puzzle géant, composé de 18 pièces, est réalisé par des artistes professionnels, des graffeurs, une association, des seniors et des adolescents, autour d'un thème « le village du Touvet ».

1 AUTOUR DE GRAFFS - Maison Saint Jean

Jeunes et seniors de la Maison Saint Jean se rencontrent : pinceaux et sprays s'animent pour composer 6 pièces du puzzle. Équipe organisatrice : Christelle ÉLIE - Maison Saint Jean, Caroline DUFOUR - Contrat Temps Libre, Équipe artistique : Association RYWORLD, graffeurs.

2 VOYAGE DANS L'IMAGINAIRE DES PEINTRES - Grande Rue

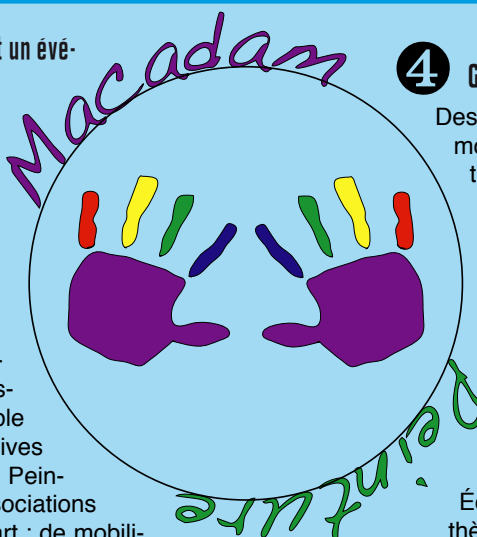
Des peintres professionnels ou amateurs composent un chemin coloré et divers, dont chaque étape est une ou plusieurs pièces du puzzle, ou un kakemono, peints à la manière de chacun.

Équipe organisatrice : Les membres de la commission animation de la commune du Touvet. Équipe artistique : Jean-Louis Colléon, Christine Moniot, Murielle Ouarab, Eric Rutten, Cécile Vallée.

3 SIGNALÉTIQUE SPÉCIALE - Grande Rue

Chaque étape importante est indiquée par des pièces de puzzle miniatures réalisées par les tout-petits.

Équipe organisatrice : Patricia HEUREAUX - Halte Garderie Les Touvetinoux, Valérie ALLIOTTE - Relais Assistantes Maternelles, Équipe artistique : enfants de 18 mois à 3 ans et demi.



4 GALERIE DE PORTRAITS - Place de l'École

Des silhouettes en carton, découpées en trois morceaux, vous permettent de changer de costume pour vous faire photographier.

Équipe organisatrice : Pascale GALLUP - Les Grappaloups, Équipe artistique : enfants de 3 à 12 ans

5 PÉPINIÈRE DE TALENTS - Place de l'École

Adolescents, adultes et seniors rivaliseront de créativité pour décorer les volets de la bibliothèque, sur le thème de la lecture publique.

Équipe organisatrice : Anne Laurens - Bibliothèque municipale du Touvet, Équipe artistique : Patricia Jacquier, le Club du Beaumont, Léa Veuillen, Claire Martinod, et Julia Volbeda.

6 UNE COMPOSITION VÉGÉTALE GRIMPE À L'ASSAUT DE LA TOUR - Cour de l'école primaire

Dans le cadre d'une étude sur les fruits et les plantes dans la peinture, les élèves et leur institutrice décorent la paroi d'un bâtiment scolaire avec une fresque colorée et féerique.

Équipe organisatrice : Maryse FRIEDRICH - École Les Trois Cours, Équipe artistique : les élèves de la classe de CM1

7 NOUVEAUX HORIZONS - Parking Plaussu

Immersion dans le monde de l'enfance

Équipe organisatrice : Luc VIDONNE - Les Magalannes, Équipe artistique : enfants de 4 à 14 ans

8 LES PINCEAUX SONT À VOUS ... - Parking Plaussu

Rendez-vous est donné... Jeux de couleurs, de transparences, de mouvements.

Équipe organisatrice : Jean-Louis Colléon - Atelier du Pont des Arts, Christine MONIOT, Équipe artistique : vous

9 OUVERTURE SUR L'IMAGINAIRE - Place de l'Église

Par une équipe de collégiens et leur professeur d'Arts plastiques.

Équipe organisatrice : Françoise CHARNIER, professeur au collège. Équipe artistique : les élèves de 3e

10 SCULPTURE SUR BOIS - Préau de l'École primaire

Création in situ.

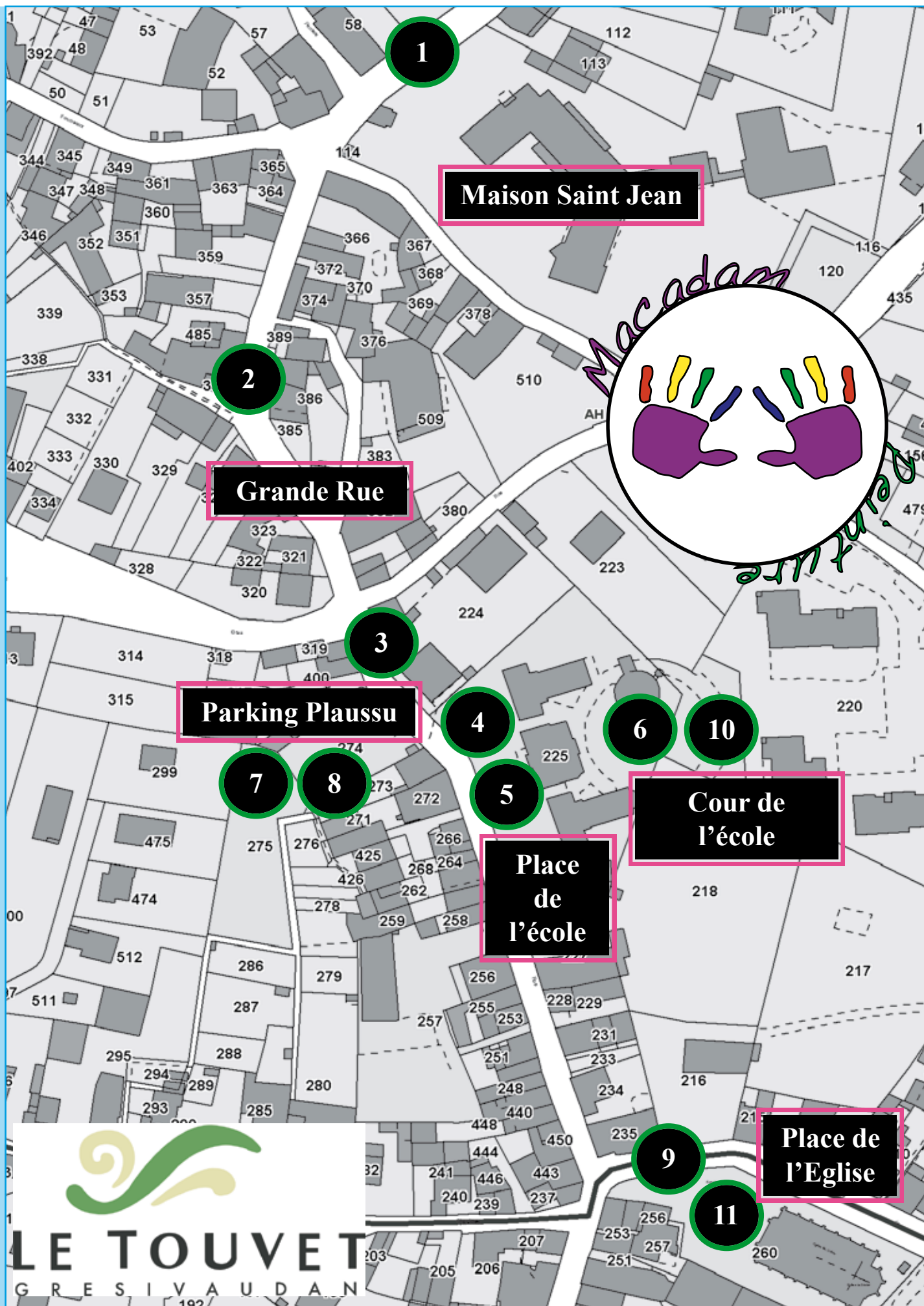
Équipe organisatrice et artistique : Romain LAVAL, Le Touvet

11 LE PUZZLE AU GRAND COMPLET - Place de l'Église

Chaque pièce du puzzle est apportée Place de l'Église pour reconstituer l'ensemble, sous les regards de tous. Ensuite le puzzle doit décorer un des murs extérieurs de la salle du Bresson.

Le même jour, exposition de vos portraits réalisés par l'atelier des Grappaloups.





Le réseau de transports du Grésivaudan - c'est parti !

Depuis le 14 décembre 2009 le nouveau réseau de transports du Grésivaudan est opérationnel.

Il comporte 15 lignes régulières ciblées sur les déplacements domicile-travail internes au Grésivaudan.

Trois lignes concernent plus particulièrement le Touvet :

G12: Goncelin-Le Touvet-Pontcharra via Ste Marie d'Alloix et la Buissière

G13: Goncelin-Le Touvet-Pontcharra via St Vincent de Mercuze, La Flachère et Barraux-centre

G61: prolongement de la ligne 6100 vers le Touvet et Inovalée.

Les fiches horaires des lignes G12, G13 et G61 sont disponibles à la mairie et sur le site internet de la commune.

Pendant la période des sports d'hiver, des navettes-neige permettent de rejoindre les stations du plateau des Petites Roches (Saint Hilaire et Col de Marcieu).

Il s'agit de la ligne **G31**, desservie depuis les arrêts du Collège et de la Charrière, le week-end et tous les jours pendant les périodes scolaires (1 départ à 11h, horaires disponibles en mairie).

Une ligne du Transport à la Demande (**TAD**) concerne le Touvet - Sainte Marie du Mont - Le Touvet via Saint Vincent de Mercuze et Sainte Marie d'Alloix.

Le fonctionnement est le suivant :

- l'utilisateur téléphone au service Transports du Grésivaudan pour réserver son trajet. La réservation peut se faire jusqu'à 4h à l'avance, c'est à dire la veille pour le lendemain en matinée et le matin pour l'après-midi.

- un opérateur le renseigne sur l'horaire et l'arrêt prédéfinis qui correspondent à sa demande.

- l'utilisateur doit se présenter au rendez-vous 5 minutes avant l'horaire qui lui a été indiqué pour être pris en charge par son transport.

En plus des lignes gérées par le Grésivaudan, la ligne **6060** (Grenoble - Chambéry), et la ligne **Express Voiron - Crolles** sont également accessibles depuis certains arrêts.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site de la CCG : www.le-gresivaudan.com, rubrique Transport, ou par téléphone au 08 10 12 12 33.



« Traces du passé » : une exposition à la recherche des jours d'avant



Le village évolue, deux anciennes bâtisses sont démolies (le « bâtiment du Pont des arts » et la « maison Mazella ») pour laisser place à de nouveaux aménagements sur la place de l'École.

La commission Culture et Patrimoine, qui réunit élus et habitants du Touvet, est partie à la recherche de l'histoire des lieux. Elle a exploré quelques documents d'archives et a collecté la mémoire des anciens du village. Ainsi des souvenirs sont revenus, parfois très nets, parfois imprécis...

Acheté par la commune en 1839, sous le règne de Louis Philippe, le bâtiment de la Place a accueilli des classes en 1884, a servi d'hôpital pour les blessés de la guerre de 14-18 et peut-être de prison municipale, fin XIXème - début XXème ?

Qui sont les auteurs des graffitis centenaires retrouvés derrière les portes en bois ? Qui sont Vincent, Claire, François..., dont on lit les signatures datées de 1898, du 8 mai 1902, de septembre 1910 ? Qui avait « encore 146 jours à faire » dans ce local exigu ?

Le bâtiment a été aussi un haut lieu des activités festives et associatives locales : à l'étage se sont succédées de nombreuses associations comme la MJC, le judo, le Pont des Arts... Mais la grande salle, c'est d'abord la salle de bal, jusque dans les années 70. Nombreux sont les anciens du village qui se souviennent de moments quasi épiques passés entre buvette et piste de danse ! Les locaux du bas ont été successivement occupés par le Secours Mutuel, le foot, les pompiers, les donneurs de sang, la fanfare, le Comité des Fêtes.

Les souvenirs ont également permis de rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, on se rassemblait sur la place autour du bassin, du rémouleur, du marché, de l'alambic.

Les traces du passé que nous avons récoltées sont sans prétention historique et la mémoire ne demande qu'à être enrichie. Si vous retrouvez une photo, si un événement ou une anecdote vous reviennent, n'hésitez pas à nous en faire part pour continuer ensemble à partager la vie d'avant.

La commission Culture et Patrimoine remercie toutes les personnes qui ont permis la réalisation de l'exposition présentée pendant les travaux.

Contact : mairie du Touvet, ou Annie Vuillermoz ou Josiane Tassan.



Débat d'orientations budgétaires 2010

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion pour le conseil municipal de discuter et partager avec la population les grandes orientations financières de la commune. Pour la 2ème année consécutive, il s'est tenu au Touvet (bien que non-obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants) et a permis de mettre en avant un contexte incertain.

La réforme de la Taxe Professionnelle (TP) a été mise en place sans simulation pour les communes sur ce qu'elles recevront en compensation (ce dont se sont plaints l'ensemble des parlementaires, de tous bords). L'invalidation de la taxe carbone par le conseil constitutionnel rend encore plus compliquée cette réforme, puisqu'elle était censée compenser en partie la TP pour les collectivités. Car la TP, toute injuste pour les entreprises qu'elle soit, permet de financer les investissements de la commune. Comment une commune pourra-t-elle mettre en place les travaux pour accueillir des entreprises si elle ne touche plus de recettes issues de cette installation ?

S'il est incertain, le contexte économique n'en est pas moins délicat. L'économie a rebondi fin 2009, essentiellement grâce au secteur automobile. L'ensemble du tissu économique et industriel souffre pourtant, et diminue l'ensemble des dotations reçues par la commune, qu'elles proviennent de l'État ou du conseil général. Le conseil municipal a fait le choix de n'augmenter ni l'imposition des Touvetains (pour la 3ème année consécutive) ni le prix de l'eau. Il a en outre affirmé sa volonté de maintenir cette position si le contexte national ne le force pas à faire autrement, afin de participer à son niveau au maintien du pouvoir d'achat. De même, le niveau d'endettement continuera de baisser, alors même que des engagements importants d'investissement ont été pris : 30k€ par an pour les économies d'énergie, 30k€ par an pour la mise en conformité des bâtiments en matière d'accessibilité, 5k€ par an pour la rénovation du petit patrimoine.

Zoom sur les travaux



1

1

Travaux d'aménagement des Services Techniques

La municipalité a décidé de réaménager les anciens locaux de l'entreprise SOFADITEX situés sur la rue de l'Abergement (aux abords des terrains sportifs de la salle du Bresson), pour y installer les services techniques de la mairie. En 2008, une première phase consistait en une rénovation des vestiaires et des bureaux, réalisée en grande partie par les ateliers municipaux eux-mêmes.

Au programme de ce chantier : une mise en conformité électrique, l'installation d'une porte de garage sectionnelle avec une rampe, le remplacement des faux plafonds et de l'isolation en toiture, la modification des accès intérieurs avec notamment la mise en place de portes coupe-feu, une réfection de l'éclairage, des travaux ponctuels de peinture, et l'installation d'une clôture délimitant la parcelle.

La fin du chantier s'est effectuée avec beaucoup de retard au mois de mars 2010.

Les agents des Services Techniques ont tout de même intégré le site depuis le 25 janvier 2010 pour laisser leurs anciens locaux au Comité des Fêtes, au véhicule du Secours Mutuel et à une nouvelle activité de « ressourcerie ».

Merci à toutes ces associations pour leur patience et leur réactivité face à une réimplantation qui ne s'est pas toujours faite dans des conditions faciles.

Une nouvelle ligne téléphonique vous permet de joindre les Services Techniques au 04 76 99 75 56.

24

3





2

2 Démolition de l'ancienne école maternelle et de l'ancien collège, qui vont permettre le réaménagement du Quartier de la Gare par la construction d'une nouvelle halte-garderie et de logements sociaux, la transformation de l'ancienne gare du tramway en une toute nouvelle médiathèque et de l'ancienne perception en une Maison des Associations.

3

Démolition de l'ancienne salle des fêtes et de la maison Mazella du 8 au 26 février qui doivent laisser place à un nouveau bureau de poste et à des logements sociaux.

La municipalité remercie chaleureusement les riverains et tout spécialement les voisins les plus proches pour leur patience et leur compréhension.

4

Rénovation de l'ancien bureau du SIHGES

Au mois de mars, les anciens locaux administratifs du SIHGES ont été rénovés pour accueillir le bureau de la psychologue scolaire.

Ainsi les jeunes élèves d'« English is fun » peuvent passer par son ancien bureau, au rez-de-chaussée, pour effectuer une sortie sécurisée dans la cour de l'école élémentaire.



4



Action sociale

UNE ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE :
UNE PASSERELLE ENTRE LE SOCIAL
ET L'ÉCONOMIQUE...

4 ANTENNES
PROCHES DE CHEZ VOUS !

**ADEF
GRESVAUDAN**
ASSOCIATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

L'ADEF a pour objectif d'accompagner vers
l'emploi et d'insérer dans le monde du travail,
des personnes en recherche d'emploi.

Elle réalise une étape importante dans le
parcours d'insertion professionnelle des
demandeurs d'emploi.

Le principe consiste à embaucher ces
personnes disponibles et motivées pour
les mettre à disposition des particuliers,
des entreprises, des collectivités locales
ou d'associations, à titre onéreux mais à
but non lucratif.

L'ADEF a une double mission :

vous assurer une aide ponctuelle, efficace
et de qualité tout en menant une action
concrète d'insertion et de formation.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

- Propositions de missions professionnelles et
mise en relation avec des employeurs potentiels;
- Accompagnement socio-professionnel
et de proximité;
- Droits sociaux assurés.

UN MAILLON DE L'ÉCONOMIE
SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE
DU GRESVAUDAN.



LES ADRETS
04 76 71 17 17
adef-adrets@wanadoo.fr

CROLLES
04 76 92 19 20
adef-crolles@wanadoo.fr

GONCELIN
04 76 13 21 21
adef-goncelin@wanadoo.fr

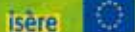
PONTCHARRA
04 76 13 57 84
adef-pontcharra@wanadoo.fr

BESOIN D'AIDE
BESOIN DE PERSONNEL
DISPONIBLE ET MOTIVÉ
POUR QUELQUES HEURES
OU
POUR UN REMPLACEMENT

APPELEZ-NOUS
ON S'OCCUPE DE TOUT !

04 76 71 17 17
www.adef-gresivaudan.fr

LES ADRETS - CROLLES - GONCELIN - PONTCHARRA



PARTICULIERS

**ADEF
GRESVAUDAN**

ENTREPRISES
ASSOCIATIONS
COLLECTIVITÉS LOCALES

Ménage,
repasseage,...

Jardinage :
Tonte de la pelouse
Débroussaillage
Taille de haies,...

Petit bricolage

Aide au déménagement

Soutien scolaire

Garde d'enfants

Aide aux personnes âgées

Aide aux courses

UNE AIDE AU QUOTIDIEN

SURCROÎT DE TRAVAIL, REMPLACEMENT, ACTIVITÉS PONCTUELLES,
MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMPÉTENT
ET DISPONIBLE POUR DES POSTES EN :

Entretien-nettoyage
Manutention
Livraison
Espaces verts
Métiers du bâtiment

Hôtellerie-restauration
Production
Agriculture
Secrétariat
Sanitaire et social...

POUR LES PARTICULIERS

- RÉDUCTION D'IMPÔTS équivalant
à **50 %** des factures réglées
à l'ADEF
- Paiements acceptés par CESU
préfinancés (délivrés par votre
employeur, Comité d'Entreprise,
caisse de retraite, mutuelle, l'Etat, ...)

LES PLUS

POUR TOUS LES USAGERS

- En tant qu'employeur, l'ADEF
s'occupe de toutes les démarches
administratives (recrutements,
contrats de travail, cotisations...)
- Tarifs avantageux
- Recours à du PERSONNEL DÉCLARÉ
et ASSURÉ

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

20 ANS D'EXPÉRIENCE

AGRÈMENT PRÉFECTORAL

Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 janvier et le 2 mars

Débat d'orientations budgétaires 2010

Le Débat d'Orientation Budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, se tient au Touvet pour assurer une vraie transparence financière.

La France est théoriquement sortie de la crise depuis le printemps 2009, grâce aux résultats de son commerce extérieur. Mais qu'en sera-t-il en 2010 ? Le chômage est toujours élevé et on note un ralentissement de la hausse des salaires.

Pour les entreprises, l'investissement est faible, les capacités de production diminuent, les dettes perdurent, et les perspectives sont incertaines. Rien ne relance l'activité. Les finances publiques sont dégradées ; le déficit public de l'État atteint 9 % du PIB.

La réforme de la taxe professionnelle place les collectivités locales dans une situation difficile et les communes pourront-elles assumer l'ensemble des coûts nécessaires les coûts pour à leur aménagement, malgré les dotations de substitution annoncées ? De fait pour la commune la prudence est de mise dès 2010 mais la municipalité maintient son programme d'investissements avec une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement qui devra permettre cette année d'assurer un autofinancement de 600 K€, tout en poursuivant son désendettement progressif. Le niveau de la dette revient ainsi dans la moyenne de celui des communes de l'Isère et de Rhône Alpes. Il faut ajouter la recherche systématique de subventions avec une moyenne qui est remontée de 2 à 52 € par habitant.

Cette politique permet à la commune d'envisager la réalisation à court et moyen terme de **projets structurants** :

- La réhabilitation de l'ancien bâtiment Sofaditex pour installer les services techniques.
- La démolition des bâtiments (ancienne salle des fêtes place de l'école et école maternelle quartier de la gare),
- La construction d'une nouvelle Poste et les aménagements nécessaires à son fonctionnement (stationnement, voirie...),
- Le démarrage en phase études du pôle enfance (relais d'assistantes maternelles et multi accueil), la nouvelle entrée de nos zones commerciales, artisanales et desserte des services publics.

Des **projets communaux d'entretien et d'amélioration de l'existant** :

- Le chauffage de l'église et de la cure,
- L'accessibilité des bâtiments publics,
- La programmation pluriannuelle de voirie,
- L'entretien du petit patrimoine et les économies d'énergie.

Associations

Tarifs pour le tennis (5/01/10)

Ces tarifs restent inchangés pour l'année 2010, en accord avec la commune de Saint Vincent de Mercuze.

Rappel des tarifs annuels :

	Commune	Extérieur
Abonnement individuel plus de 18 ans	48 €	64 €
Abonnement famille 79 € 97 €		
Abonnement individuel moins de 18 ans	-	33 €
Abonnement individuel étudiant 18-25 ans	32 €	48 €

Tarifs horaires :

Si un des deux joueurs est abonné 5 €	10 €	
Si les deux joueurs ne sont pas abonnés	10 €	10 €

Caution pour la clé : 15 €

Accord à l'unanimité.

Convention avec l'association Grésiblues pour l'utilisation de locaux communaux (5/01/10)

Cette association a besoin d'un local pour son secrétariat. Il lui est proposé l'ancien local de la psychologue scolaire et une cave pour déposer du matériel. Une convention est signée entre l'association et la mairie.

Accord à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association Grésivaudan Évasion (2/03/10)

Cette association organise des manifestations intéressantes pour la commune (Salon du Vin et de la Gastronomie par exemple) et a des objectifs désintéressés. Elle a subi un dommage (intrusion et casse) dont elle n'est pas responsable dans un local communal. De ce fait, la commune souhaite lui octroyer en compensation une subvention exceptionnelle de 300 €.

Accord à l'unanimité.



Urbanisme

Autorisation de signer la procédure d'alignement de la Rue de Beaumont (5/01/10)

Les riverains ont cédé gratuitement une bande de terrain le long de la rue pour permettre la réfection de la voirie, ce qui donne lieu à une convention. Cette bande de terrain sera intégrée au domaine communal. Il est donc nécessaire de consigner l'opération devant notaire.

Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.



Autorisation de signer la procédure d'alignement des parcelles Centre de Tri/SDIS (5/01/10)

Même procédure pour la voirie qui se trouve le long des terrains où seront implantés le Centre de Tri de la Poste et le SDIS.

Accord à l'unanimité.



Procédure de désaffectation/déclassement pour une partie de la Place de l'École (5/01/10)

Pour permettre la construction de la future poste, il est nécessaire d'enlever le statut « public » d'une partie de la Place de l'École (partie située vers le bâtiment de l'école) pour la faire évoluer en « propriété privée de la commune » (déclassement). Cette partie sera rendue inaccessible au public par des barrières.

Accord à l'unanimité pour le déclassement de la zone concernée.



Cession au SIHGES d'une parcelle communale (5/01/10)

Depuis 30 ans, le SIHGES utilise une parcelle communale de 336 m², située près du collège et occupée par un plateau multisports. Le SIHGES disparaissant (les équipements sportifs des établissements scolaires devenant propriété de la Communauté de Communes du Grésivaudan au 01/01/10), il est nécessaire de régulariser au plus vite cette situation. La commune cède donc cette parcelle gratuitement à la C.C.G.

Accord à l'unanimité.



Désaffectation/déclassement d'une partie du quartier de la gare dans le cadre du projet Pôle Enfance/Logements sociaux (2/03/10)

Il s'agit de la même procédure que pour la Poste (voir ci-dessus), pour reconstruire le bâtiment comprenant un pôle enfance et des logements sociaux (cf DOB) en groupement de commande avec le bailleur social Pluralis.

Accord à l'unanimité.



Délégation du droit de préemption simple au Conseil Général de l'Isère sur les terrains classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur la commune (2/03/10)

Il s'agit de terrains proches de l'Isère, couverts en très grande majorité de forêt alluviale (étiquetée Espaces Boisés Classés : EBC). Le Conseil Général de l'Isère souhaite acquérir ces terrains pour garantir la croissance naturelle des espèces végétales et animales qui les peuplent. La commune concède donc au Conseil Général, sur ces terrains, son droit de préemption.

Accord à l'unanimité.



Eau - assainissement



Autorisation de signature d'un avenant au contrat d'affermage de la Société Veolia (2/03/10)

En raison de la mise en service de plusieurs ouvrages nouveaux (mise en place de la réserve Incendie de la Haute Frette et de Montabon), et pour tenir compte des surcoûts d'exploitation induits, le fermier facturera semestriellement à la commune une redevance «Incendie».

Accord à l'unanimité.



Scolaire et enfance

Modification du règlement intérieur de la Halte-Garderie (2/03/10)

La modification porte sur le montant des ressources mensuelles «plancher» et «plafond» (déterminées par la CAF) prises en compte pour la fixation des tarifs de la Halte-Garderie durant l'année 2010.

Les ressources mensuelles «plancher» passent ainsi de 573 € à 579,72 €.

Les ressources mensuelles «plafond» passent de 4 450 € à 4 574,60 €.

Accord à l'unanimité.



Finances

Demande de subvention à la Commission des finances de l'Assemblée Nationale pour un projet communal (2/03/10)

Les élus parlementaires (députés) peuvent disposer, par le biais de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, d'une réserve financière qu'ils peuvent attribuer à leur convenance. La commune demande donc au Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale une subvention destinée à aider au financement de projets d'investissement.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour étude énergétique (2/03/10)

La salle du Bresson est un gouffre financier sur le plan énergétique. La commune souhaite donc lancer une étude pour savoir comment réaliser des économies d'énergie dans cette salle. Des subventions à hauteur de 80% sont donc demandées au Conseil Général, à la Région et à l'ADEME pour financer cette étude.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour l'organisation du concert avec les Musiciens du Louvre (2/03/10)

La commune a demandé à l'orchestre des Musiciens du Louvre (Direction M. Minkovsky), qui décentralise son action, de venir au Touvet. C'est ainsi que le 7 mai prochain, leur «Atelier», composé de deux cantatrices et d'un pianiste, viendra donner un récital Mozart à l'Orangerie du Château.

Pour financer en partie ce concert, la commune demande au CGI une subvention de 1 200 €.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement à la Préfecture pour le projet d'aménagement et de mise en sécurité des zones artisanales et commerciales et de l'accès aux services publics

Une demande de subvention de 165 363,34 € (20 % des dépenses subventionnables) a été demandée à l'État (Préfecture) au titre de la DGE, pour le financement de ce projet, qui touche en particulier à l'installation du Centre de Tri de la Poste et des nouveaux équipements du SDIS.

Accord à l'unanimité pour cette demande.

Mise en place d'une prime pour les permanences administratives lors des élections régionales des dimanches 14 et 21 mars (2/03/10)

Il est possible d'allouer une indemnité aux personnes en charge des opérations électorales qui ne peuvent bénéficier de l'indemnité horaire pour heures supplémentaires (Directeur Général des Services de la mairie).

Pour l'année 2010, le taux est de 89,44 € auquel on applique un coefficient pouvant aller de 1 à 8. Il est proposé d'appliquer un coefficient de 3,5, ce qui donnera : 89,44 € X 3,5 = 313,04 €.

Accord à l'unanimité.

Budget 2010 (2/03/10)

Budget général et budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement : article spécifique à venir dans notre prochain numéro.



Divers

Autorisation de signature d'une convention avec les Musiciens du Louvre (2/03/10)

Une convention doit être signée entre la commune et les Musiciens du Louvre pour l'organisation du concert du 7 mai.

Accord à l'unanimité.

Fixation du tarif pour le concert des Musiciens du Louvre (2/03/10).

Le tarif fixé est de 10 € par personne.

Accord à l'unanimité.

Retrait de la commune du label «station verte» (2/03/10).

La commune fait partie des «stations vertes» depuis 1965. Une cotisation est payée chaque année pour conserver ce label. Or ce label n'a que peu d'incidence sur le tourisme dans la commune.

Accord à l'unanimité.



État Civil



Décès

Le 8 décembre 2009 : Anna CURABA, épouse MARTORANA

Le 25 décembre 2009 : Alain, Lucien, Marcel MATHIEU

Le 23 décembre 2009 : Auguste, Marcel CHARLES

Le 14 janvier 2010 : André, Michel VERNAZ-MUNIER

Le 5 mars 2010 : Ba Vinh NGUYEN

Petites Annonces

Communiqué du Comité des Fêtes

Le conseil d'administration du Comité des Fêtes a le plaisir de vous annoncer la composition de son nouveau bureau exécutif, élu le 2 Mars 2010 :

- Pierre Dufour : Président du Comité des Fêtes
- Emmanuèle Courtillé : Trésorière
- David Duca : Secrétaire

Cette nouvelle équipe profite de cet espace pour remercier la présidente démissionnaire de son action et son dynamisme pendant la durée de son mandat. Nous nous efforcerons de faire perdurer cette tradition de convivialité et de bonne humeur qui fait le Comité des Fêtes.

Toutes les bonnes volontés seront accueillies avec chaleur et enthousiasme : alors, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe, dans la mesure de votre temps, et ainsi faire vivre toutes ces animations si chères à notre village !

Comité-des-Fêtes-ment vôtre,

Le président du Comité des Fêtes et son équipe

Pour nous contacter : cdftouvet@free.fr



Installation d'un nouveau commerce

La boutique « CINAIL » (onglerie) est ouverte depuis le 1er avril 2010 dans la galerie de l'Intermarché du Touvet et vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h, avec ou sans rendez-vous.

Les soins proposés sont : extensions d'ongles résine ou gel, french manucure, beauté des mains et pieds, déco des ongles, piercing de l'ongle, bijoux dentaire.

Contact : 04 76 98 93 07

Permanence du Conseiller général

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, tiendra une permanence à la mairie du Touvet, le lundi 19 avril de 10h30 à 12h.

Il reçoit également sur rendez-vous en fin de semaine à la mairie de La Terrasse (contacter son secrétariat au 04 76 00 38 10)

Georges Bescher rappelle aux associations ou particuliers qu'on peut lui faire connaître les projets et dossiers déposés au Conseil général de l'Isère, afin d'en assurer le meilleur suivi.

Adresser toute correspondance au 204 rue des Thermes – 38660 La Terrasse

Services à la personne

Bonjour,

Si vous désirez faire garder vos animaux de compagnie par une personne aimante et attentionnée, contactez-moi au 06 64 80 67 25. Manon Allibert.

Formations aux premiers secours organisées par la Croix-Rouge française Délégation locale Crolles-Grésivaudan.

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) - durée 11h :
- Samedi 17 avril de 13h30 à 19h00 et dimanche 18 avril de 13h30 à 19h00
- Samedi 15 mai de 13h30 à 19h00 et dimanche 16 mai de 13h30 à 19h00
Coût : 60,00 € (guide du sauveteur inclus)

Initiation aux Premiers secours (IPS) : Appeler, Masser, Déficiller – durée 1h :
- Samedi 10 avril à 14h00 utilisation du défibrillateur automatique externe
Coût 8,00 €

Inscription obligatoire par téléphone ou par mél

Croix-Rouge française
Délégation Locale Crolles-Grésivaudan
131 rue de la Tuilerie - 38920 CROLLES
04 38 92 01 36 - Fax 04 38 92 06 14
Permanence : tous les mardis de 18h30 à 20h
dl.crolles@croix-rouge.fr - <http://crolles.croix-rouge.fr>

Recherche d'un local commercial

Je recherche sur Le Touvet un local commercial d'environ 70 à 80 m2 en vue de l'ouverture d'une boutique « Couture – broderie – retouche – ameublement ».

Mes coordonnées sont les suivantes :
Valérie-Julia Fontrier – Tél : 06 83 00 02 67
E-mail : valerie-julia@orange.fr

Permanences Info-énergie

Besoin d'un conseil lors d'un projet de construction, de rénovation ? Quelle énergie choisir ? Comment réduire sa consommation ?

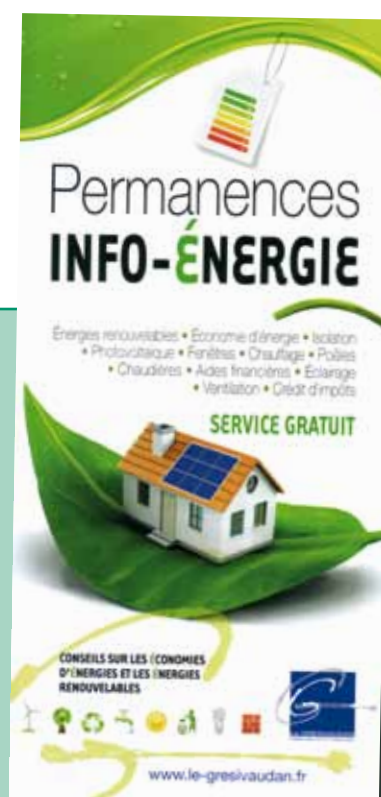
Le Grésivaudan Communauté de Communes vous propose des permanences gratuites assurées par un expert de l'Espace Info-Énergie. Le conseiller répond à vos questions et vous donne des solutions techniques et financières adaptées à votre projet.

Un expert à votre écoute (sur rendez-vous auprès de l'AGEDEN, Espace Info-Énergie : 04 76 23 53 50) :

À Pontcharra, en mairie : Permanences de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
• 7 avril 2010 • 2 juin 2010 • 8 septembre 2010 • 3 novembre 2010 • 5 janvier 2011 • 2 mars 2011

À Crolles, au siège de la Communauté de communes : Permanences de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
• 5 mai 2010 • 7 juillet 2010 • 6 octobre 2010 • 1er décembre 2010 • 2 février 2011 • 6 avril 2011

À Saint-Hilaire du Touvet : Permanences de 13 h 30 à 17 h 30 • 21 avril 2010 • 24 novembre 2010



Campagne de démoustication 2010

La commune de Le Touvet va procéder, avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (E.I.D.), service public, à une campagne de démoustication.

Les agents de l'E.I.D. interviendront pour contrôler et traiter, le cas échéant les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à ces agents détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur.

L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement n'est pas toxique, il est effectué avec un bacille tout à fait inoffensif pour l'homme. Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'E.I.D., 73310 Chindrieux, au 04 79 54 21 58.

Regards sur...

La plaine

La plaine du Touvet est partagée entre des zones naturelles et forestières et des espaces agricoles majeurs dans le Grésivaudan. La forêt alluviale s'étend jusqu'à l'Isère à l'est et, à l'ouest, jusqu'au chemin de l'Empereur doublé par le canal de Chantourne. L'implantation de cet axe a déterminé deux parties et des usages différents : une partie peu accessible entre l'A41 et l'Isère, peu fréquentée, boisée et humide et une frange bordant l'espace agricole. La diversité des occupations du sol, la présence des chantournes en font un paysage très apprécié et un secteur largement utilisé par les Touvetains pour des randonnées pédestres ou à vélo ou pour la chasse.

Après l'endiguement de l'Isère en 1960, l'agriculture s'est intensifiée et l'espace agricole a bénéficié des terres de la bande alluviale assainie. Dans ce secteur, la production de maïs n'empêche pas la polyculture. Pépiniéristes et maraîchers côtoient la culture du noyer. La dynamique agricole a contribué à la disparition des chemins et au comblement des fossés. Les réseaux de haies et de bosquets se sont amenuisés mais animent encore la plaine aux côtes des chantournes et fossés drainants. Certains boisements comme la zone humide de la Frette se sont renforcés et abritent une véritable richesse floristique et faunistique.

Mais trop souvent la plaine fait l'objet de dépôts sauvages ou de constructions non autorisées. Notre plaine est une véritable richesse, sachons ensemble la préserver.



Autrefois dans la plaine un fier gibier de souche,
Enivrait le chasseur au bruit de la cartouche.
Dans le ciel ouaté, des nuées d'étourneaux,
S'enfuyaient dans le ciel, au départ des vanneaux.
Les oiseaux familiers, au chant de l'alouette,
Volaient à tire d'aile au creux de leur cachette,
Tandis que le pêcheur, sur une étroite piste,
Se rendait jusqu'au « trou » dont plus rien ne subsiste.
La grenouille à la Conche habitait son marais,
Quand son amie « La Praz » embourbait les distraits.
La Chantourne fidèle aux gris vagabondages,
Se souvient et leur porte un vivant témoignage.

Des lâchés de perdrix, de faisans colorés,
Attendent aujourd'hui des tireurs affairés,
À traquer par besoin des sangliers friands,
D'un maïs aguicheur, en ces lieux verdoyants.
Semblable à ces pilleurs, le lapin de Garenne,
Épousant les années se multiplie sans peine.
Certains producteurs « bio », dans un égal respect,
Cultivent des primeurs au naturel aspect.
Mais la plaine a perdu ses beaux attraits sauvages,
Les labours ont changé sa faune et ses bocages.
Cependant comme hier, à l'ombre des ormeaux,
Les jeunes amoureux, construisent leurs châteaux.

Notre plaine aujourd'hui ne connaît plus de trêve,
La marche ... ou le vélo ... le travail ... ou le rêve ...

Annette Chedal-Anglay

Dans la plaine

